

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 031-213103468-20250225-202507-DE

L'an deux mille vingt-cinq et le 25 février à 20 heures 00, les membres du conseil municipal de Mirepoix sur Tarn se sont réunis dans la salle du conseil municipal après convocation légale adressée le 20 février 2025 sous la présidence de Mme BLANCHARD ESSNER Sonia, Maire.

Etaients présents : Mmes BLANCHARD ESSNER Sonia, BENEJAM STONE Alexia, IMHOF Elisabeth, PAIVA Emma, MOSDIER Alizée et LAUZERAL Marie et Mrs RICHARD Jean-Louis, LARROQUE Olivier, AGULLO Mickaël, GALY Gilles et LAFONT Frédéric.

Absents excusés : Ms BARTH Bertrand, RAMOS Marc Antoine et CORRIAS Laurent.
Mme MONRIBOT France donne procuration à Mme IMHOF Elisabeth.

Mme BENEJAM STONE Alexia a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-07 AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL DEMANDE D'AUTORISATION DE LA SOCIETE LHYFE

Madame le Maire informe le conseil municipal que La société LHYFE, située Lieu-dit "Les Prious" à Bessières, a déposé une demande d'autorisation environnementale au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, en vue d'augmenter ses capacités de stockage d'hydrogène.

Un avis de consultation du public a été affiché en mairie pendant la période du **11 février 2025 au 14 mai 2025 inclus**.

Considérant que la consultation parallélisée définie à l'article L.181-10-1 du code de l'environnement et prévue par la loi du 23 octobre 2023 relative à l'industrie verte, s'applique à cette demande.

Conformément aux dispositions de l'article R512-46-11 du code de l'environnement, la commune de Mirepoix sur Tarn se trouvant dans un rayon de 2 kilomètres autour du site d'exploitation concerné, un avis du conseil municipal est demandé sur la demande.

Considérant que l'augmentation de la capacité de stockage d'hydrogène augmentera les risques et le trafic routier,

Le conseil municipal à la majorité des membres présents :

- donne un avis DEFAVORABLE à la demande de la société LHYFE.

Abstention : 1	Pour : 11	Contre :	Délibération adoptée
----------------	-----------	----------	-----------------------------

Fait et délibéré le 25/02/2025,
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance,

Alexia BENEJAM STONE



Le Maire,

Sonia BLANCHARD ESSNER